



## Comité Départemental de Vol Libre de Haute-Garonne

190 Rue Isatis BP81908 31319 Labège cedex

### Le vol libre en Haute Garonne



### Contexte Général

Organisé par la Fédération Française de Vol Libre, Le Vol Libre concerne le parapente et le deltaplane, le cerf-volant, le boomerang mais également les disciplines de glisse aérotractée regroupées sous l'appellation **Kite**. Plus visibles et connues en bord de mer, elles se développent sur terre et sur neige. Ainsi, **des besoins nouveaux d'espaces de pratique** accessibles et aménagés se font sentir à proximité des grandes agglomérations et en montagne.

Le Vol Libre dispose d'une **excellente image** véhiculée par le deltaplane et le parapente. Cela n'échappe pas aux collectivités locales et aux professionnels du tourisme qui s'y réfèrent souvent dans leurs communications. Suscitant assez spontanément le soutien du grand public, on constate cependant un décalage entre la perception générale et la réalité de la pratique sportive. En effet, elle est souvent assimilée à la faculté de descendre une pente par une longue glissade aérienne ou de planer dans le vent qui s'appuie sur un relief. Ceci est issu de la vitrine sur l'activité que représentent les baptêmes en vol tandem proposés sur les sites touristiques ou encore des pratiques école et loisirs bien visibles sur les sites aménagés.

Cette vision occulte un peu **la réalité de la pratique sportive** des pilotes confirmés. Elle profite de 40 ans de recherches technologiques et d'une structuration d'activité fortement basée sur le retour d'expérience. Ainsi, aujourd'hui les pilotes de loisirs et de compétition peuvent, et savent, utiliser les courants aérologiques et en éviter les pièges. Ils parviennent à se maintenir plusieurs heures en vol et à parcourir de longs itinéraires prédéfinis ou improvisés. **Ils réalisent régulièrement des cheminements de plusieurs dizaines de kilomètres, cela en montagne comme en plaine.** Une manche de compétition régionale consiste à réaliser un parcours en survolant des points imposés. Elle est classiquement d'une distance de plus de 40 km.



Gensac sur Garonne : un Site de plaine

Décollage Luchon Superbagnères

Pour autant, cette dynamique d'expansion et d'affirmation du Vol Libre **trouve des limites et doit composer avec les évolutions réglementaires concernant l'espace aérien contrôlé et la protection des sites naturels.** Il y a également, et surtout, une forte **pression immobilière sur des sites aménagés** qui sont une base essentielle pour l'accès à l'activité, la formation et l'entraînement des pilotes avec des implications directes sur le tourisme et l'économie locale.

Une autre source de difficulté provient de la redistribution pyramidale territoriale des responsabilités et représentation qui s'imposent aujourd'hui en résonance de la décentralisation. Ainsi l'activation ou la réactivation des Comités Départementaux est en cours, c'est notamment le cas du CDVL 31. Cela nécessite de **conjuguer simultanément les efforts de structuration et de mise en place des budgets de fonctionnement avec le traitement prioritaire des actions urgentes sans négliger les actions de soutien et de développement**. Par ailleurs, dans ce schéma à limites territoriales, il faut faire valoir qu'en Vol Libre, les travaux d'un Club, d'un Comité Départemental ou de la Ligue, profitent souvent à un plus large nombre de licenciés que leurs adhérents propres. En effet, les différents sites locaux sont très complémentaires, techniquement, météorologiquement et suivant les saisons. Les licenciés adoptent en conséquence une pratique itinérante au-delà des schémas territoriaux et l'ouverture des sites à tous licenciés est donc fondamentale dans l'organisation fédérale. Ainsi, l'indicateur « nombre de licencié de la structure » des formulaires constitue une évaluation minimaliste des licenciés concernés par l'action locale.

## La pratique

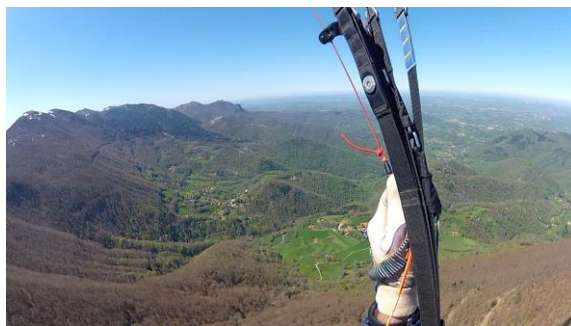
La Haute-Garonne se situe plutôt dans l'accueil régional et national renforcé par l'offre touristique pyrénéenne. Cela concerne directement **750 licenciés pour une vingtaine de clubs et écoles du département. Les sites gérés sont fréquentés régulièrement par bon nombre des 5500 licenciés de la Ligue Occitanie**. Essentiellement composée de parapentistes et de deltistes, il y a cependant une activité cerf-volant établie et une activité Kite en développement.

## Les sites

Les deux sites phares, les plus fréquentés du département, sont **Luchon Superbagnères** et **Arbas**. Ils sont à la fois accessibles et disposent d'un large potentiel attrayant pour tous niveaux de pratique. Tous deux sont confrontés à la problématique de pérennisation de l'aire d'atterrissage. Le site d'Arbas doit aussi composer avec l'imposition de limitations quant à la protection des aires de nidifications du Percnoptère mais aussi pendant les périodes de chasse à la palombe. La vallée de Luchon est très réglementée par rapport à la circulation aérienne du fait de la présence d'un aéroport.



Décollage d'Arbas



En Vol à Arbas

Le site de **Gensac sur Garonne** est également très fréquenté en raison de sa proximité de l'agglomération toulousaine. Il se situe à proximité de l'espace aérien contrôlé et toute extension lui serait fatale.

On trouve ensuite une petite dizaine de sites utilisés par les écoles et en loisirs/entraînement ou encore d'un potentiel limité à une pratique confirmée : **Daùsse (Soueich), le Mourtis, Oô, Roquefort sur Garonne, Plagne, Tour d'Ausseing, Cier de Rivière, Pujo de Gery, port de Balès**. Leur gestion ne pose pas d'autres difficultés que celles liées à l'entretien et à l'aménagement. Un effort est parfois à conduire dans la généralisation formelle du conventionnement d'usage avec les propriétaires. Certains représentent un potentiel de développement à valoriser.

Enfin, la poursuite de la recherche de nouveaux sites est à susciter et soutenir.

## La Formation

Les sites de Vol Libre de Haute Garonne sont le siège de **nombreuses formations** :

**Formations générales**, les différentes écoles du département proposent sur les sites du département des formations initiales visant à faire découvrir l'activité et des formations de perfectionnement (passage de brevet, cross, thermique ...)

Le CDVL31 participe à cette formation en organisant des stages subventionnés.

**Formations fédérales régionales** (qualification biplace, accompagnateur/initiateur de club) et nationales (moniteurat fédéral). Occitanie/Arbas assure des **formations et examens du BEJEPS vol libre** option parapente depuis plus de 20 ans, formation professionnelle dont il est l'un des 4 organismes français organisateurs et l'un des 2 centres d'examens avec la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le **boomerang** se développe dans le département et l'école française de boomerang – Mojo doit en 2018 proposer des stages d'initiation.

## Les Compétitions

Les clubs du département organisent plusieurs compétitions sur le département que ce soit en classe loisir ou élite. Une nouvelle pratique se développe : le marche et vol illustré par Le Pyrénées Air Tour de Luchon ; discipline qui suscite de plus en plus d'adeptes.

En marge de ces compétitions, il existe le challenge départemental de distance visant à récompenser le pilote ayant couvert la plus grande distance au départ d'un site de Haute-Garonne.

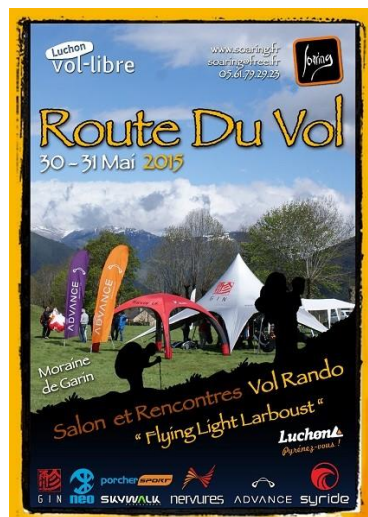
2015 a vu sa première compétition de **boomerang** à Saint Alban. Elle est reconduite tous les ans.





## Les Manifestations

La **Route du Vol**, organisée conjointement avec la compétition régionale de Luchon (Pyrénées Air Tour (compétition de marche et vol)) est un salon qui réunit constructeurs et distributeurs de matériel et se termine par une soirée festive.



La **Conviviale du CDVL31** vise à regrouper sur un site Haut-Garonnais les pilotes du département. Elle est organisée en partenariat avec le club local afin de faire découvrir les possibilités du site. Ainsi peuvent être proposés des vols randos de tout niveau et des vols sur site. Cette manifestation commence par un petit café de bienvenue et se termine autour d'un pique-nique offert par le CDVL.



Le CDVL31 organise sur le département la diffusion des films primés lors de la **Coupe Icare** (L'Union, Saint Gaudens et Luchon en 2018).

